

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 11 (1996)
Heft: 2: Gazette

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTONS

d'informer l'opinion publique que l'archéologie sous-marine ne se limite pas seulement à l'exploration de navires coulés et de trésors engloutis par les flots mais qu'il existe dans les lacs et les fleuves des découvertes aussi intéressantes à faire qu'en mer. La Société suisse d'archéologie sous-marine présente régulièrement des exposés sur des sujets concernant son domaine d'activité et propose aussi des excursions. Des cours spéciaux en archéologie sous-marine sont organisés pour les étudiants en formation et les techniciens de fouilles en relation avec l'équipe des plongeurs-archéologues du service d'archéologie de la Ville de Zurich. La plus grande manifestation organisée jusqu'à présent par la Société a été la grande exposition en plein air 'Pfahlbau-landschaft' de 1990 à Zurich qui a attiré plusieurs milliers de visiteurs. Aujourd'hui la Société travaille en collaboration avec l'Association suisse des sports de plongée et propose aux plongeurs des cours afin d'éveiller leur intérêt pour l'importance du patrimoine culturel sous-marin. Toute personne désireuse de devenir membre de la Société suisse d'archéologie sous-marine peut le faire. Il n'est bien entendu pas nécessaire de pratiquer la plongée mais seulement de se passionner pour ce domaine de la recherche qui en Suisse fait l'objet d'un intérêt particulier et donne déjà de bons résultats.

Adresse de contact: Gesellschaft für Schweizer Unterwasserarchäologie, Neumarkt 4, 8001 Zurich, tél. 01/262 20 81

Ulrich Ruoff

Le service de conservation des monuments historiques de Thurgovie fête ses 50 ans

Histoire de la conservation des monuments historiques en Thurgovie

Dès à l'époque de la République Helvétique (1798), un rapport du ministre des arts et des sciences (Philipp A. Stapfer) demandait la réalisation d'un inventaire de tous les monuments anciens et la prise de mesures pour les protéger et les entretenir. Avec la disparition de l'Helvétie, ce projet a été abandonné et la Suisse est devenue un pays très visité où les antiquités étaient bradées pour trois fois rien. Il suffit d'évoquer la disparition du graduel ou du groupe de sculptures de la visitation de St-Katharienthal et des stalles de St-Urban et de se demander où sont passés les vitraux colorés de l'ancienne mairie de Weinfelden. C'est ainsi qu'une partie du patrimoine de valeur de la Thurgovie est partie dans les pays étrangers qui, eux, commençaient alors à prendre des arrêtés officiels pour protéger leur propre patrimoine culturel.

Après avoir constaté de grosses pertes, la Suisse a créé en 1880 l'Association pour la sauvegarde des monuments historiques nationaux qui a vu le jour grâce à l'initiative privée de quelques personnes engagées. En Thurgovie, la lutte pour l'avenir du patrimoine culturel avait aussi commencé, c'est ainsi, par exemple, qu'en 1867 il avait été décidé de détruire le château de Frauenfeld et de construire une banque à la place ce qui a pu être évité grâce à la clairvoyance de quelques personnes et à l'initiative d'un individu.

En 1886, la Confédération a créé une commission ayant pour objectif la conservation et l'acquisition des biens culturels nationaux (commission qui est devenue plus tard la Commission fédérale des monuments historiques, CFMH) et a ainsi posé la première pierre de la conservation des monuments historiques. "Les cantons dormaient tous encore du sommeil du presque juste" écrivait Albert Knoepfli en 1972 dans 'Geschichte und Doktrin der Schweizerischen Denkmalpflege'. Et ils dormèrent encore longtemps.

La Thurgovie se réveille

C'est en 1946 que la Thurgovie est sortie de son sommeil et a pu, grâce à l'excellent travail préliminaire de la Ligue Thurgovienne du Patrimoine, être un des premiers cantons suisses à entreprendre l'inventorisation des monuments historiques. C'est ainsi que s'est créée la conservation des monuments historiques en Thurgovie qui au fil du temps est devenue une science historique et technologique tournée essentiellement vers l'avenir puisque l'enjeu est d'établir un lien entre le passé et le présent afin de transmettre aux générations futures les œuvres culturelles de nos ancêtres dans leur état original et avec toute leur authenticité.

CANTONS

La conservation des monuments historiques a été renforcée dans sa tâche il y a deux ans par la Loi cantonale sur la protection et l'entretien de la nature et du patrimoine et voit dorénavant sa mission légalisée. La question qui se pose est la suivante: comment a-t-il été possible pendant 48 ans d'inventoriser et de sauvegarder sans base légale? Il faut préciser que nous avons été – et sommes toujours – soutenus dans notre travail par le Fonds de loterie et que notre activité a été constamment encouragée par la bienveillance du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et de la majorité (silencieuse) de la population. Et pourtant quand il s'est agi de sauver de la destruction tel ou tel bâtiment historique en danger, ils n'étaient pas nombreux ceux qui entendaient le cri d'alarme de la conservation des monuments historiques en faveur de la protection du patrimoine et répondaient présents pour organiser une campagne de sauvetage. C'est pourtant ainsi que l'Auberge Zum Trauben à Weinfelden, le Guggehürli à Frauenfeld et le Frohsinn à Uttwil ont pu être sauvés et transmis aux futures générations.

Comme une hirondelle ne fait pas le printemps, la restauration de ces quelques objets exceptionnels ne signifie pas pour autant que l'habitat dans son ensemble jouit de telles mesures. Le danger est grand de prendre une restauration réussie comme alibi pour effectuer une série de démolitions. Au cours des dernières années, de nombreux villages ont en effet été 'assainis', c'est-à-dire les vieux bâtiments ont été en grande partie abattus pour être remplacés par de nouvelles constructions, bien entendu avec toits à pignons et volets faisant 'ancien' mais qui n'ont en aucune manière les caractéristiques typiques à un lieu précis. De telles constructions de style 'maison en pain d'épice' sont sans racine et sans âme et sont incapables de transmettre le sentiment de bien-être que l'on éprouve dans de vieux murs et ne permettent pas de s'identifier au passé. La tendance à vouloir faire du Canton de Thurgovie un décor en carton-pâte est évidente. Les communes ont à ce niveau une grande responsabilité que le service de conservation des monuments historiques ne peut pas assumer mais seulement alléger et partager.

Jürg Ganz

Le Bureau de conservation des monuments de la Ville de Zurich fête son 50ème anniversaire

C'est en 1945 que le Conseil municipal de la Ville de Zurich a créé un service central pour l'assainissement de la vieille ville. Son travail consistait à coordonner les nombreux projets jusque là gérés par différents services administratifs visant l'assainissement de la vieille ville considérée comme malsaine et insalubre. Lumière, air et hygiène étaient alors les mots d'ordre pour combattre la misère des ruelles, des

taudis et de ces foyers de la tuberculose. Cette devise a laissé libre cours à des actions radicales: des ensembles entiers de bâtiments devaient être abattus sans scrupule et remplacés par de nouvelles constructions. Quelques années plus tard le travail commencé fait l'objet de critiques: 'La destruction de la vieille ville ne peut ni ne doit être l'objectif des mesures d'assainissement'. A partir de cette époque la vieille ville est considérée comme centre historique et entité indissoluble et des voix se font de plus en plus fortes pour relancer la création d'un service efficace de conservation des monuments historiques dont les activités dépasseraient le cadre de la seule vieille ville. Aujourd'hui le service de conservation des monuments historiques est présent dans les 12 arrondissements de la ville.

Au début des années 70, le service central a été rebaptisé Bureau de conservation des monuments historiques. Ce Bureau qui dépend de l'Office des travaux publics de la Ville de Zurich emploie aujourd'hui 12 collaborateurs et collaboratrices. Son travail s'appuie sur des textes juridiques tels que l'arrêté fédéral sur les mesures d'urgence dans le domaine de l'aménagement du territoire de 1972, la loi sur l'aménagement du territoire et sur les constructions de 1976 ainsi que sur la décision du Conseil municipal de 1986 de réaliser un inventaire des objets culturels et des monuments historiques dignes d'être protégés.

Le Bureau de conservation des monuments historiques fête son anniversaire avec la population: une série de visites guidées et d'exposés invitent la population jusqu'en automne à s'informer sur les divers domaines d'activité de la conservation des monuments historiques et lui offre la possibilité de découvrir les multiples facettes de la Ville de Zurich.

Pour obtenir un programme plus détaillé, s'adresser au: Büro für Denkmalpflege, Nüscherstrasse 31, 8001 Zurich, T 01 216 20 39 Fax 01 212 07 47.

communiqué